

Synthèse

**Candidature du
Bassin minier Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial
Communauté de Communes
du Cœur d'Ostrevent**

I.	Les grandes étapes de la candidature	p.3
II.	Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine	p. 5
III.	La proposition d'inscription	p. 16
IV	Description des éléments inclus dans le périmètre	p.22

I. Les grandes étapes de la candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial

- **2002 :** Inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la liste indicative de la France
- **2003 :** Lancement de l'Association Bassin Minier Uni en charge du portage de la candidature pour le compte du territoire et de la mobilisation des acteurs et de la population autour de ce projet
 - *Président : Jean-François Caron, Maire de Loos-en-Gohelle, Conseiller Régional*
 - *Président du Comité de Soutien : Pierre Mauroy, Sénateur*
 - *Financement : Etat Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Conseils Généraux Nord et Pas-de-Calais, les huit intercommunalités concernées par la candidature, financements privés (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne)*
- **2003/2005 :** Construction des fondements de la candidature, organisation de la mobilisation, réalisation d'un premier dossier qui sert de base à une collaboration avec le Ministère de la Culture.
- **2005/2007 :**
 - La Mission Bassin Minier est chargée de l'élaboration d'un Schéma de Développement Patrimonial à l'échelle du bassin minier qui est le support de l'élaboration d'un plan de gestion « UNESCO »
 - Réalisation de l'inventaire hiérarchisé du patrimoine minier
 - Finalisation des études : historiques, paysagères, juridiques, ...
 - Séminaire d'experts internationaux pour qualifier la candidature
 - Colloques organisés sur le territoire : porté à connaissance, construction collective des conditions de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine
 - Montée en puissance de la mobilisation : publications, expositions, circuits de visite, événementiels, spectacles à l'initiative des acteurs du territoire publics ou associatifs
- **2008/2009 :**
 - Implication du MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat) dans l'instruction de la candidature (dimension paysage, élaboration des outils de gestion)
 - Auditions par le Comité des Biens Français du Patrimoine Mondial de Daniel Percheron, Président de Région, et de Jean François Caron, Président de BMU.
 - Campagne exceptionnelle de protection Monuments Historiques : protection de 69 édifices issus de l'héritage minier.
 - Finalisation du dossier de candidature
- **2010 :** Dépôt du dossier de candidature auprès du Centre du Patrimoine mondial par l'Etat français
- **2012 :** Examen de la candidature par le Comité du Patrimoine mondial à Saint-Petersbourg, Russie

II. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine

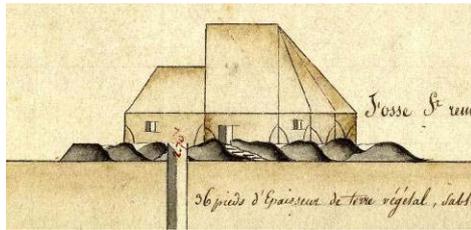
Contexte géologique et géographique

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Plus globalement, il fait partie des gisements houillers qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde.

Après celui de la Rhur en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest. Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain. Associée à un relief peu marqué en surface, cette caractéristique a directement influencé le mode de développement, l'organisation et l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètre de large ; 1,2 kilomètres de profondeur.



270 ans d'histoire



1720 : Découverte de charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord.

1757 : Fondation de la première compagnie minière, la Compagnie des Mines d'Anzin.

1832 : La Compagnie des Mines d'Anzin crée la première caisse de secours chargée de verser des allocations aux mineurs blessés.

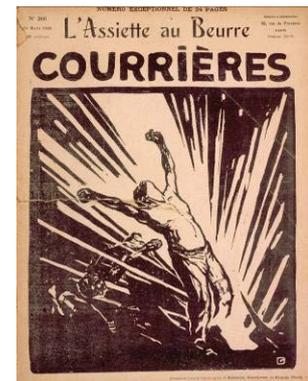
1841 : Découverte du charbon à Oignies.

1847 : Sondage à la fosse de l'Escarpelle, près de Douai, donnant l'impulsion pour la mise en exploitation du Bassin du Pas-de-Calais.

1906 : Catastrophe des Mines de Courrières, 1099 morts.

1913 : Le Bassin du Nord – Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (27 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs.

1914-1918 : Première Guerre mondiale : 103 fosses détruites (sur environ 150) , 900 kilomètres de galeries inutilisables.



1930 : Production record de 35 millions de tonnes (64% de la production nationale).

1939-1945 : Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes

1946 : Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais. Institution du « Statut du mineur ».



1947 : 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier au plus fort de la Bataille du charbon.

1956 : Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs.

1968 : « Plan Bettencourt » qui prévoit l'arrêt progressif de l'activité.

1971 : Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs

1974 : Catastrophe de Liévin : 42 morts.

1981 : Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs.

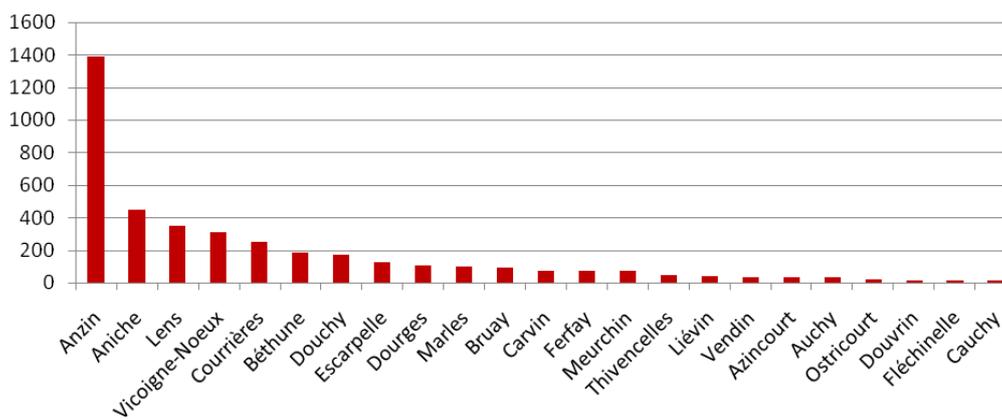
1990 : La dernière « gaillette » est remontée à la fosse du 9-9 bis de Oignies.



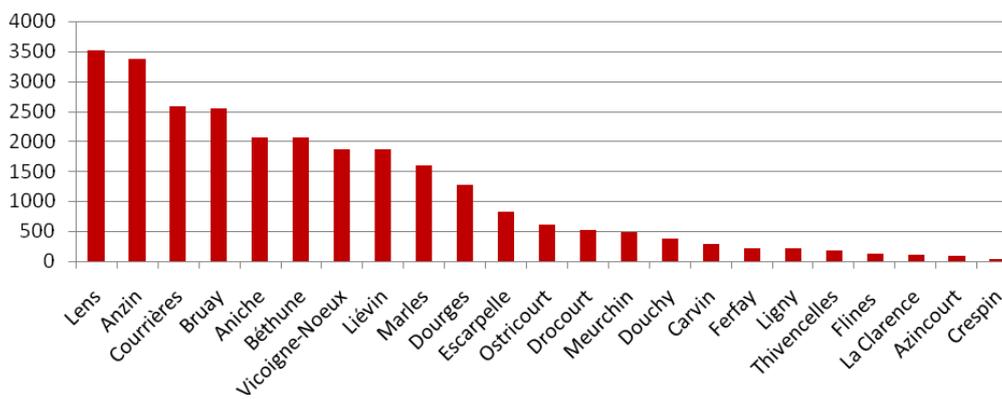
Le Bassin minier du Nord- Pas de Calais en quelques chiffres

- 18 compagnies minières (en 1939) et 8 groupes d'exploitation nationaux (entre 1946 et 1990)
- 600 puits foncés
- 100 000 kilomètres de galeries
- 2 milliards de tonnes de charbon extraites

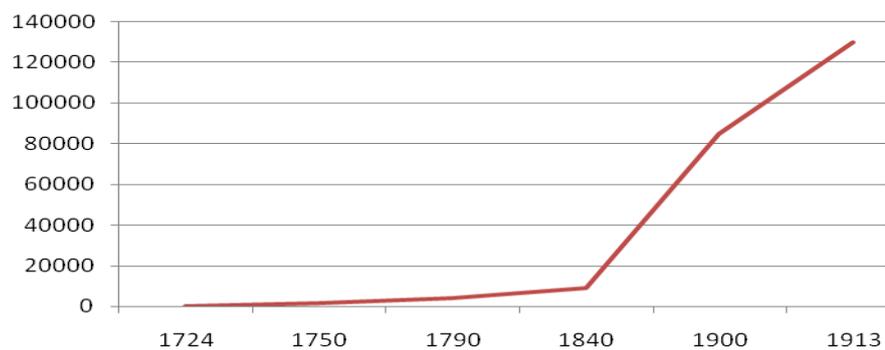
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1865 et 1869 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 4 millions de tonnes



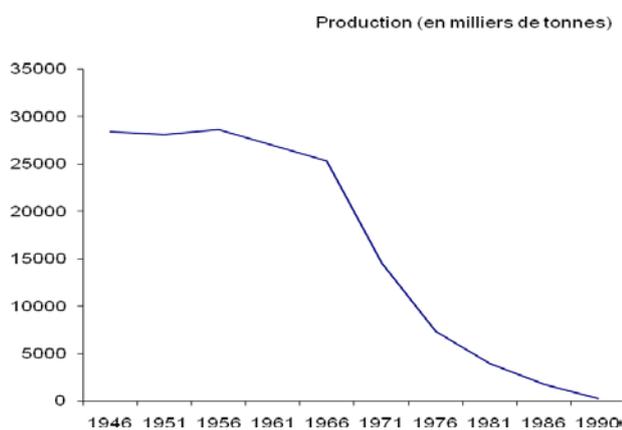
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1908 et 1912 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 27 millions de tonnes



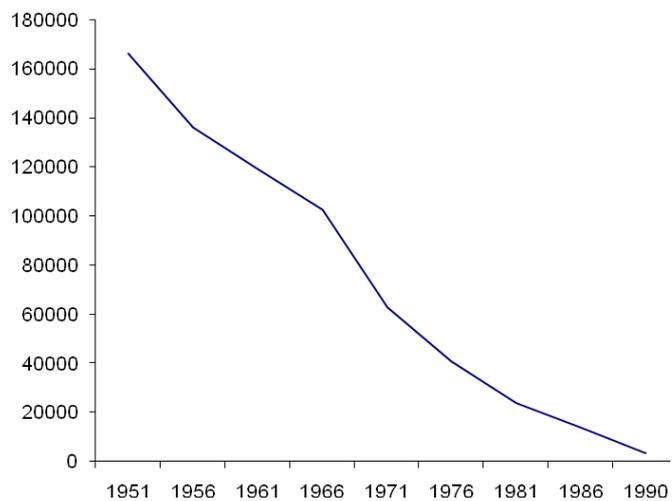
Evolution des effectifs ouvriers dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais 1724-1913



Production des HBNPC de 1946 à 1990



Effectifs des HBNPC de 1951 à 1990



Le patrimoine et les paysages du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est un territoire de grande ampleur marqué par de nombreux héritages liés à l'exploitation charbonnière. Cette aventure industrielle de près de trois siècles, tournée vers la richesse du sous-sol, est venue intensément modifier les caractéristiques physiques d'un territoire antérieur essentiellement rural. Elle a été génératrice d'un ensemble d'éléments physiques nécessaires au développement de l'activité. De nombreux éléments techniques ponctuent ainsi le territoire : *les fosses et les chevalements, les terrils, les infrastructures de transport.*

L'exploitation industrielle du charbon a de même enrichi le paysage en l'urbanisant d'une façon totalement originale par rapport au

passé agricole du territoire, en gonflant les noyaux urbains préexistants ou en parsemant le territoire de nouveaux habitats, les *cités ouvrières et leurs équipements collectifs.*

Cette histoire industrielle est aussi une histoire humaine. Trois siècles d'activité industrielle ont vu se développer une *culture minière* qui, au travers de pratiques d'abord initiées par les Compagnies minières, continue de vivre et de se transmettre.



Héritage technique



Les fosses constituent le cœur de l'exploitation du charbon. En dehors des quatre grandes sites de la mémoire (fosse du 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye Centre historique minier à Lewarde), on recense encore aujourd'hui une centaine de vestiges de fosse de type ateliers, salle des bains-douches... Directement associés, **les chevalements** constituent aujourd'hui des signaux visuels très forts dans le paysage du Bassin minier. 21 sont encore visibles. Désormais investis d'une fonction mémorielle très forte, ils offrent un témoignage exceptionnel de l'évolution des techniques d'extraction.

Les terrils sont les symboles de l'image et de l'identité du Bassin minier. En effet, l'impact paysager et environnemental de ces montagnes artificielles est considérable, surtout dans un territoire de plaine. Le Bassin minier a compté jusqu'à près de 350 terrils en pleine période d'exploitation minière. Il en reste actuellement environ 200. Ces terrils ont soit été laissés intacts, et de fait réappropriés par la nature, soit exploités et aménagés, en zones de loisirs notamment.



L'exploitation minière s'est accompagnée d'un développement intense et exceptionnel de réseaux de traitement, de distribution et de commercialisation du charbon, qu'il s'agisse des voies ferrées appelées des « cavaliers », des gares ou des rivages aménagés. Au même titre que les fosses et les terrils, ces **infrastructures de transport** du charbon ont façonné le paysage et le territoire du Bassin minier.

Héritage social



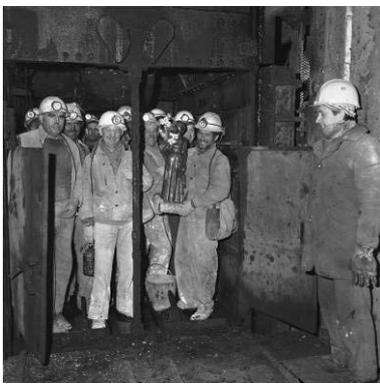
Le territoire du Bassin minier se caractérise par l'ampleur et la diversité des créations patronales dans le domaine de l'**habitat minier**, des corons aux cités pavillonnaires, des cités-jardins jusqu'aux logements modernes. Les politiques sociales y ont été particulièrement développées, combinant intentions de contrôle de la main d'oeuvre et volontés d'expérimentation et d'innovation en matière d'amélioration du confort et de la salubrité, d'architecture et d'urbanisme. Cet héritage social compte aujourd'hui près de 600 cités minières qui présentent une très grande richesse architecturale et formelle.





De nombreux **équipements collectifs** ont également accompagné les impératifs de logement: écoles mais aussi églises, hôpitaux et salles des fêtes, équipements sportifs, *etc.* Le Bassin minier du Nord – Pas de Calais apparaît ainsi aujourd’hui comme un vaste laboratoire en matière de logement ouvrier sur une période de 150 ans

Héritage culturel



Se caractérisant par la massivité de ses héritages bâtis, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est également le support d’une histoire et d’une mémoire, celles du peuple de la mine, témoignant de l’apparition et de la constitution d’un modèle de classe ouvrière, de ses relations au travail, de ses actions collectives, de ses modes de vie et de ses pratiques culturelles.

Dans le cadre du travail à la mine, s’est forgée une cohésion de groupe, une identité collective qui a donné naissance à une véritable conscience de classe prenant forme dans les mouvements collectifs de revendication. Le souvenir des mouvements de grève témoigne de l’engagement d’un groupe qui a organisé sa révolte et qui s’est structuré par les syndicats. Dans le Bassin du Nord-Pas de Calais, au même titre que d’autres bassins miniers français, européens et internationaux, la précocité de ces actions collectives a fait progresser la législation du travail et la situation des mineurs a parfois été très en avance comparée à d’autres métiers en France.

L’immigration a accompagné l’histoire du Bassin minier du Nord – Pas de Calais durant ses trois siècles d’activité. Au fur et à mesure de leur développement, les mines du Nord- Pas de Calais deviennent un puissant aimant démographique et particulièrement après la Première Guerre mondiale quand les embauches se font massives afin de remettre en état les installations détruites. Ainsi, des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes sont venus s’installer dans le Bassin (Belges, Polonais, Italiens, Algériens, Marocains, *etc.*)



La sociabilité minière constitue une réplique à l'isolement social et l'uniformisation des modes de vie recherchés par les politiques patronales. Les pratiques, les associations et les sociétés héritées de la mine, désormais soutenues par les municipalités et les collectivités



territoriales, donnent au Bassin minier une énergie associative forte et dense. Parmi ces pratiques, se trouvent la colombophilie, le sport (football, gymnastique, tir à l'arc, boxe, cyclisme), les pratiques artistiques (harmonies), le jardinage, les pratiques festives (fête de la Sainte Barbe).

Un paysage industriel pluriel

Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche, intégrant de nombreuses cultures commerciales (céréaliculture avec seigle, froment, avoine, houblon, fibres textiles et graines oléagineuses). Ces paysages sont alors caractérisés par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste.

C'est sur cette « toile de fond » que se développe à une vitesse fulgurante un paysage totalement différent, lié à la découverte du charbon et à son exploitation, témoignant à la fois



des exigences de production industrielle et de la progression des sièges d'extraction. Toutefois l'irruption de l'industrie dans le dessein régional n'a pas effacé les signes de l'activité agricole et les caractéristiques rurales du territoire, elle est venue surimposer tous les éléments de production, créant un territoire

cohérent et homogène, expression des différentes périodes de l'histoire du territoire.

Système vivant qui n'a cessé d'évoluer pendant trois siècles, les paysages du Bassin minier se sont construits sur un territoire aux nombreuses facettes et notamment sur des spécificités naturelles et paysagères qui contribuent à sa variété patrimoniale.

La diversité des formes du relief ajoutée aux multiples modes d'occupation de l'espace, offre aujourd'hui au Bassin minier plusieurs facettes comme autant de grands paysages homogènes qui se distinguent les uns des autres par des caractéristiques qui leurs sont propres. La traversée du Bassin minier d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, propose autant d'ambiances différentes et il est ainsi possible de passer aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.



Inventaire global du patrimoine

Le Bassin minier compte aujourd'hui, entre autres :

- 4 grands sièges d'exploitation « sites de la mémoire », la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, la fosse n°9-9bis à Oignies, la fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, la fosse Delloye à Lewarde (Centre historique minier), ainsi qu'une centaine de vestiges de fosses
- 21 chevalements
- Environ 200 terrils
- 563 cités minières et leurs équipements collectifs (église, écoles, stades, dispensaires...)
- Plus de 200 kilomètres de cavaliers (chemins de fer)

**III. La proposition
d'inscription au titre de
« Paysage Culturel Evolutif »**

- Section n°1 :** La Compagnie des Mines d'Anzin
Du berceau de l'exploitation à la Nationalisation
- Section n°2 :** La Compagnie des Mines d'Aniche
Une vitrine architecturale de l'habitat minier
- Section n°3 :** La Compagnie des Mines de l'Escarpelle
Entre Nord et Pas-de-Calais
- Section n°4 :** La Compagnie des Mines d'Ostricourt (Groupe de Oignies)
Un patrimoine moderne
- Section n°5 :** La Société des Mines de Dourges
Le fer de lance des cités-jardins
- Section n°6 :** La Compagnie des Mines de Courrières
Une insolente prospérité

- Section n°7 :** La Société des Mines de Lens
L'impérialisme minier
- Section n°8 :** La Société Houillère de Liévin
La dynamique
- Section n°9 :** La Compagnie des Mines de Béthune
De la ruralité au gigantisme minier
- Section n°10 :** La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
La mine à la campagne
- Section n°11 :** La Compagnie des Mines de Bruay
La vallée minière
- Section n°12 :** La Compagnie des Mines de Marles
La limite occidentale du Bassin minier
- Section n°13 :** La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Les confins du gisement



La définition du périmètre du Bien proposé à inscription a permis de qualifier, sur l'ensemble du territoire, les objets et les éléments de valeur universelle exceptionnelle, à la fois sur leurs qualités individuelles mais également dans leurs permanentes interactions, sources d'un paysage riche et multiple.

L'étroite imbrication des caractéristiques – historiques, géographiques, paysagères, urbaines, architecturales et culturelles – du patrimoine suppose un jeu d'échelles constant et complexe, permettant de saisir, de manière la plus juste et la plus complète possible, les différentes clefs de lecture de ce Paysage Culturel.

Afin de guider cette lecture, **le Bien proposé à inscription est ici présenté et décrit en 13 sections distinctes. Le choix de définition de ces sections a privilégié les entrées historiques et spatiales de ou des concessions de chacune des Compagnies minières représentées puisque ce sont elles qui se sont partagé une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins d'exploitation.** En fonction de leurs gisements, de leurs administrations et de leurs puissances financières, elles ont transformé ce territoire et chacune d'entre elles y a laissé sa propre empreinte. Elles ont de même été à l'origine d'une culture spécifique, la culture minière, aujourd'hui encore parfaitement lisible à travers le patrimoine et notamment, les équipements collectifs. La concurrence soutenue que se livraient les Compagnies fut à l'origine d'une émulation particulièrement intense qui se lit aujourd'hui dans la richesse exceptionnelle du Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

La proposition d'inscription inclus :

- 17 fosses et vestiges significatifs de fosse dont les 4 grands sites de la mémoire (fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye à Lewarde)
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres d'anciennes voies de chemin de fer (cavaliers)
- 3 gares ferroviaires
- 124 cités ouvrières
- 45 écoles et équipements de loisirs
- 17 églises et chapelles
- 21 équipements de santé
- 3 sièges de compagnies minières
- 4000 hectares de paysage...

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais concerne, sur 120 kilomètres, l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen dont la France a contrôlé l'exploitation sur une partie du territoire de deux départements (Nord et Pas-de-Calais, constituant aujourd'hui l'une des vingt-deux régions françaises). Le Bassin est appréhendé comme une continuité géologique et territoriale se caractérisant par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente un cas remarquable de transformation d'un paysage historique essentiellement rural par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon, dont la production a été de façon prédominante orientée vers sa commercialisation en tant que combustible. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction ; ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage.

Les traits de caractère technique de la construction économique du Bassin demeurent suffisamment nombreux pour constituer, sur les 120 kilomètres de son étendue, une chaîne remarquable d'unités d'exploitation qui constituent autant de signaux pour la mémoire du travail, mais aussi autant de lignes d'horizon créées par l'homme, au terme d'une action non concertée mais génératrice d'un paysage historique absolument original dans la répétitivité de sa structure.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distingue par l'abondance et la diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Ces créations résidentielles, évoluant vers un type particulier d'organisation urbaine, constituent une exposition de l'architecture de l'habitat ouvrier en pays minier, dont la survivance massive constitue, avec les témoignages conservés sur les anciens lieux du travail, l'autre trait marquant d'un paysage construit d'un caractère unique.

Au terme d'une période liée à l'arrêt de l'exploitation minière et à la réaction de rejet imputable à son impact sur le territoire et sur les hommes, le Bassin conserve aujourd'hui un nombre élevé d'éléments patrimoniaux hérités de l'âge d'or du charbon, éléments constitutifs précieux d'un paysage original.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'Industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. Mais il n'est pas moins exemplaire au niveau de l'implication croissante de sa population dans l'intégration de cet héritage de la mine dans son patrimoine vivant, facteur de complémentarité entre la sécurité d'une identité et d'une fierté maintenues, et la volonté d'un nouveau développement s'appuyant sur la force d'une mémoire.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'un échange d'influences considérable pendant un siècle environ (depuis 1820 à l'entre-deux-guerres) sur le développement de l'architecture et du concept d'habitat ouvrier lié aux grandes entreprises industrielles, et ce, dans une aire culturelle essentiellement Nord-Ouest européenne.

Prenant pleinement part à la recherche du modèle de cité ouvrière au cours du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle, le Bassin minier est particulièrement représentatif des multiples réflexions évolutives qui nourrissent à la fois les industriels et les architectes de l'époque en Europe. Ces échanges, confortés par les Expositions universelles et industrielles, ont trouvé de multiples applications dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, à la fois dans le temps et dans l'espace, depuis le passage par étapes de l'habitat en rangs continus à un habitat fractionné en unités multi-familiales associées à des jardins, jusqu'à la structuration de cet habitat en cités-jardins renvoyant à une planification au niveau d'un quartier sinon d'une ville autonome. L'une des caractéristiques du Bassin minier du Nord-Pas de Calais réside précisément dans la densité des témoignages de cette circulation des idées, des pratiques et des expériences liées à l'habitat ouvrier.

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural évoluant vers l'apparition d'un paysage complexe qui illustre d'une façon exceptionnelle une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle (fin 18^e siècle- milieu du 20^e siècle).

Cette période est celle au cours de laquelle, du fait de l'exploitation à grande échelle des ressources en charbon, est apparu un nouveau type d'établissement humain associant dans une totale promiscuité les espaces d'extraction et de production - les lieux de travail - et les espaces consacrés à l'hébergement et aux équipements collectifs correspondant à la satisfaction des principaux besoins collectifs de la population ouvrière – les lieux de vie (cités). Sont ainsi nés une organisation de l'habitat et un système d'établissement humain radicalement différents de l'histoire urbaine traditionnelle et environnante. De nouveaux

éléments de structuration du paysage sont apparus - les infrastructures de production, les terrils, les réseaux de transports, les étangs d'affaissement et les cités minières - , créant ainsi un nouveau paysage totalement artificiel, obéissant aux seules logiques d'exploitation, et qui témoigne pleinement du processus d'industrialisation en Europe au cours des 19^e et des 20^e siècles.

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

Le Bassin minier reste directement et matériellement associé à la Catastrophe des Mines de Courrières survenue le 10 mars 1906. Dès le 11 mars 1906, l'annonce de la catastrophe soulève de vastes mouvements de solidarité partout en France et en Europe. Par son ampleur et son nombre spectaculaire de victimes, elle constitue un évènement majeur trouvant un large écho en France comme à l'étranger. Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, cet évènement a agi tel un détonateur et est venu accélérer en Europe et en Amérique du Nord la recherche en matière de prévention des accidents miniers.

IV. Description des éléments Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

Compagnie(s) minière(s) présente(s) sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent :

La Compagnie des Mines d'Aniche

Une vitrine architecturale de l'habitat minier

Avec une superficie de 12 000 hectares, la Compagnie des Mines d'Aniche (1773-1946) possède la seconde plus grande emprise spatiale du Bassin minier du Nord – Pas de Calais après la Compagnie d'Anzin. Longtemps balbutiante et très fortement soumise à la concurrence que lui livrait la Compagnie des Mines d'Anzin, la Compagnie des Mines d'Aniche ne connaît de réel essor qu'à partir des années 1840. Sur près d'un siècle, les infrastructures vont se développer selon une organisation spécifique suivant de manière particulièrement nette les différentes qualités de charbon. Situé au Sud de la concession et prioritairement exploité aux 18^e et 19^e siècles, le premier axe Est-Ouest suit le gisement de charbon gras et de charbon à coke. Au Nord, avec un développement plus tardif au 20^e siècle, le second axe, toujours orienté Est-Ouest, suit le gisement de charbon maigre et anthraciteux. Ces deux axes forment ainsi deux chapelets d'infrastructures de production et d'habitat parfaitement distincts, laissant entre les deux de vastes étendues agricoles ponctuées par de l'habitat traditionnel. Nulle part ailleurs dans le Bassin minier cette différenciation n'est aussi lisible.

La Compagnie des Mines d'Aniche se distingue également par la qualité et la grande variété architecturale, urbaine et paysagère de ses cités minières. Véritable vitrine à ciel ouvert, elle offre une riche démonstration des politiques d'ostentation adoptées dans l'entre-deux-guerres notamment.

Contexte historique

Fondée le 11 novembre 1773 à l'initiative du Marquis de Traisnel, la Compagnie des Mines d'Aniche exploite son premier puits en septembre 1777 à la fosse Sainte Catherine. Cependant, une mauvaise administration, un manque de maîtrise technique, un manque de main d'œuvre et la position de monopole de la Compagnie voisine des Mines d'Anzin empêchent la croissance de l'entreprise. En 1838, six puits sont en activité et la Compagnie est proche de la faillite. Mais dans les années 1840, l'essor de la sidérurgie entraîne une augmentation de la demande de charbon, et



c'est surtout la reprise de l'entreprise par les sucriers de Cambrai, les Delloye, qui apporte un second souffle à la Compagnie. Sous l'impulsion du nouvel ingénieur des mines, Emile Vuillemin, la Compagnie décolle enfin dans les années 1850 et, durant la deuxième moitié du 19^e siècle, elle connaît une période de grand développement.

La Première Guerre mondiale et les destructions massives des infrastructures mettent en péril l'entreprise. Les efforts financiers permettent de relever la Compagnie et d'achever la reconstruction en 1923. Au passage, la Compagnie en a profité pour construire ou reconstruire de remarquables cités ouvrières, pavillonnaires ou jardins, accompagnées d'équipements collectifs exceptionnels.

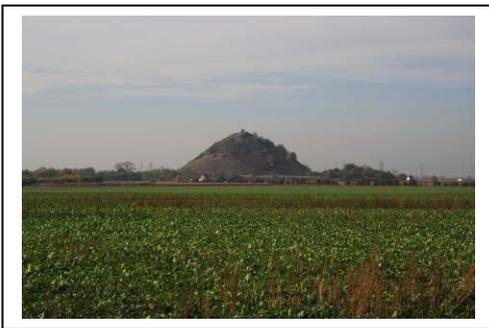
La Compagnie des Mines d'Aniche est nationalisée en 1946 et rattachée au Groupe de Douai. La récession charbonnière des années 1960 entraîne la fermeture des fosses et la destruction des infrastructures, rendue obligatoire par le Code minier : en dehors de la fosse Delloye à Lewarde, des terrils majoritairement issus de la Nationalisation et des cités minières exceptionnelles ou remarquables, il reste peu de vestiges techniques de l'exploitation. Les anciens carreaux de fosse ont été, pour la plupart requalifiés en zone naturelle ou en parc urbain et de loisirs. La trame du réseau ferroviaire a parfois partiellement disparu mais ses emprises ont majoritairement été

réhabilitées en chemins piétonniers, pistes cyclables, corridors biologiques. Les terrils ont également été sommairement requalifiés dans un but de préservation de la biodiversité.

Contexte paysager

La Compagnie des Mines d'Aniche s'étend sur un territoire au croisement de plusieurs types de paysages.

Au Nord, il est situé à l'interface de deux paysages : l'un marqué par un faible relief et par l'omniprésence de l'eau (Scarpe, réseau de canaux, nombreux étangs et zones marécageuses) ou l'occupation minière est relativement faible quoique toutefois investie par les terrils issus de la Nationalisation ; l'autre est constitué d'une mosaïque d'anciens bourgs ruraux, de champs cultivés ouverts sur l'horizon et de bourgs miniers venus réorganiser l'espace urbain.



Au Sud, se présente un paysage agricole offrant de très larges champs ouverts et dans lequel le rare patrimoine minier, à l'exemple de la fosse Delloye, apparaît presque incongru.

A l'Ouest, l'importante urbanisation de l'Agglomération de Douai marque un changement d'ambiance. Ce paysage porte de denses marques de son passé minier, non pas dans le centre historique de la ville mais dans ses périphéries immédiates.

Le style Aniche dans les cités minières

La Compagnie des Mines d'Aniche se distingue à l'échelle du Bassin minier par l'attention exceptionnelle apportée à l'architecture de ses cités minières. Sur les 38 cités minières aujourd'hui recensées et construites par la Compagnie d'Aniche, la proportion de cités par typologies est relativement homogène : 29% de coronas, 39% de cités pavillonnaires et 32% de cités-jardins. Les pourcentages de cités aujourd'hui reconnues comme « exceptionnelles » (19%) et « remarquables » (47%) sont particulièrement importants et concernent la quasi-totalité des cités pavillonnaires et des cités-jardins de la Compagnie. Elles offrent en effet un style spécifique marqué par une très grande richesse des formes, des volumétries et des détails architecturaux. Telle une signature, l'utilisation de la brique blanche, permettant la création de motifs extrêmement variés, soulignant les éléments de structure et ornementant les façades, est la marque de fabrique de la Compagnie des Mines d'Aniche.

Les coronas de la Compagnie présentent des typologies beaucoup plus travaillées que dans d'autres Compagnies minières. Les toitures à longs pans brisés, parfois enrichies de lucarnes, les contours de baies agrémentés de briques blanches et les murs de refends en sailli donnent à ces coronas beaucoup de relief et de personnalité.

Les habitations des cités pavillonnaires sont très aisément reconnaissables à leurs volumétries imposantes, leurs toitures à longs pans, brisés ou non, et à leurs façades et pignons richement décorés. Il s'agit presque exclusivement de blocs de logements regroupés par 4. La Compagnie a principalement mis l'accent sur les motifs et les modénatures des façades et des pignons, permettant ainsi aux maisons de même volumétrie de se différencier les unes des autres et d'apporter de la diversité dans des cités minières souvent homogènes. Il n'est ainsi pas rare que chaque maison se distingue de ses voisines grâce à un pignon ou une façade au décor différencié.



Les cités-jardins présentent des caractéristiques architecturales complexes, des volumétries particulièrement diversifiées et de multiples volumétries. Les cités-jardins présentent trois grandes familles typologiques d'habitation :

- Des habitations marquant l'évolution de la cité pavillonnaire vers la cité-jardin. A partir du modèle pavillonnaire de base, les volumes s'amplifient par des toitures prenant des formes complexes. Ces dernières accueillent des fenêtres lucarnes sous différentes formes, ainsi que des porches d'entrée,
- Des habitations de type chalet, particulièrement remarquables par leur volumétrie atypique avec des porches d'entrée en demi-lune ouvert sur la rue et des faux-colombage en briques blanches,
- Des habitations qui assemblent des volumétries différentes : les logements présentant des pignons sur rue alternent avec des logements à volumétrie très simple parfois agrémentés de porches d'entrée. Cette alternance est répétée de manière à accueillir de 2 à 5 logements.



Éléments présents sur le territoire de la CCCO

Compagnie	Élément	N° identification	Commune(s)
Compagnie des Mines d'Aniche	Terril 125a	21	Auberchicourt
	Cités du Champ fleuri et du Garage	22	Masny
	Ancienne fosse Delloye Centre Historique Minier	23	Lewarde
	Cités Beaurepaire, du Bois-Brûlé, du Moulin et de la Ferme Beaurepaire	26	Somain
	Ensemble minier des Argales	27	Rieulay, Pecquencourt
	Cités Sainte-Marie, Lemay et Pecquencourt	28	Pecquencourt
	Terrils 143 et 143a	29	Lallaing, Pecquencourt, Flines-les-Râches, Marchiennes
	Cité Barrois	30	Pecquencourt
	Cités de Montigny et du Moucheron	31	Montigny-en-Ostrevent

TERRIL 125a

Identif. n° 21

Auberchicourt

CCCO



Le Terril 125a est lié à la fosse Sainte-Marie (1857- 1960) à Auberchicourt. Bien que plat et de taille modeste, il marque le paysage et agit telle une porte d'entrée sur l'ancien bassin d'Aniche en venant de l'Est, depuis Somain ou Aniche. Le terril 125a a été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassements et de pré-verdissement. *Terril nature* s'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, il sert de support aux loisirs, aux activités sportives et pédagogiques.



Liées à la fosse Vuillemin (1891-1971) à Masny, les cités du Garage et du Champ fleuri témoignent de deux époques différentes, avant et après Nationalisation. Elles sont toutes deux implantées le long de l'axe de communication historique reliant Valenciennes à Douai.

La cité du Garage fait partie des cités remarquables du Bassin minier. La construction de la cité date de l'entre-deux-guerres, période d'intensification de l'activité. La cité du Garage offre une grande diversité dans les formes urbaines par l'intermédiaire d'habitations réparties en multiples regroupements, par 2, 3 ou 4. La cité s'articule autour d'une vaste place centrale plantée d'arbres. Elle se distingue pour ses jeux architecturaux permettant de rythmer les façades, d'enrichir et de qualifier l'ensemble de la cité : utilisation de la brique blanche ; soin apporté aux éléments de structures autour des fenêtres et des portes ; partie haute de la façade ; volumétrie des habitations et jeux de toitures.

La cité du Champ fleuri est une vaste cité moderne construite à partir de 1948 par le Groupe de Douai et reconnue comme *cité exceptionnelle*. La cité est structurée selon un plan orthogonal et exclusivement composée d'habitations regroupant deux logements. Une large majorité de ces habitations possèdent des jardins clôturés par des haies végétales, conférant ainsi à la cité une bonne qualité paysagère. Mais la cité du Champ fleuri se démarque surtout par son style architectural qui, bien que demeurant sobre conformément au style des Houillères nationalisées, est davantage recherché que dans d'autres cités modernes du Bassin minier. Il est à noter que des pigeonniers ont également été construits à l'arrière de la plupart des habitations.

La cité accueille en outre une église ainsi qu'une école.



A l'inverse des autres grands sites de la mémoire (Wallers-Arenberg, 11-19 de Loos-en-Gohelle, 9-9bis de Oignies), le site de la fosse Delloye à Lewarde se dégage de la typologie classique carreau-terrils-cités. Situé en pleine campagne, à la fois éloigné des terrils et de ses logements ouvriers, il occupe néanmoins une place centrale dans le Bassin minier pour les qualités de son bâti et pour les politiques de valorisation de l'histoire et de la mémoire minière qui lui sont désormais attachées.

L'histoire du site de la fosse Delloye commence en 1911 lorsque la Compagnie des Mines d'Aniche procède au forage du puits n°1, uniquement conçu en tant que puits d'aérage et de service de la fosse Vuillemin, située à Masny. Le fonçage d'un deuxième puits, destiné à l'extraction, débute en 1927. Il entre en activité en 1931, mais le gisement est de faible qualité et très fortement plissé. En 1971, la fosse Delloye est l'une des premières fosses du Bassin minier à cesser son activité. Cependant, pendant près de quarante ans, de 800 à 1000 mineurs ont assuré une production journalière de mille tonnes de charbon.

Le site comporte de nombreux bâtiments : bâtiments des recettes, bâtiments des machines, bâtiment administratif regroupant bureaux, infirmerie, lampisterie et Bains-Douches, scierie, atelier, magasin et chaufferie. Aux bâtiments d'origine sont venus s'ajouter un certain nombre d'aménagements et de constructions modernes nécessaires au fonctionnement du musée et parfaitement respectueuses de l'architecture de brique et de béton originelle du site.

a) Les bâtiments des recettes et les salles des machines

Les bâtiments des puits n°1 et 2 ont été construits en miroir sur un axe nord-sud et sont de plan rectangulaire. Edifiés en maçonnerie de briques, ils s'élèvent sur trois niveaux. Les façades sont ornées en partie haute de fers d'ancrage en fonte portant les initiales de la Compagnie entrelacées (M. et A.).

Le chevalement du puits n°1 date de 1934 tandis que celui du puits n°2 date de 1928. Il s'agit de chevalements à faux-carré porteur construit à l'aide de poutrelles à treillis rivetées. Les molettes, d'un diamètre de 4 mètres, sont disposées de manière parallèle. Les plateformes des molettes sont ceinturées de garde-corps métalliques ouvragés. D'une hauteur de 36 mètres pour le puits n°1 et de 35 mètres pour le puits n°2, les chevalements sont surmontés de campaniles ornés de festons et de points d'angles et dotés en leurs sommets de deux paratonnerres encadrant le nom de la fosse Delloye.



Les deux bâtiments des machines prolongent les bâtiments de recette sur leur façade ouest. Les façades Nord et Sud des bâtiments suivent le même agencement architectural que les bâtiments de recette. Leurs deux niveaux d'élévation présentent de façon générale une série de quatre baies à linteaux droits en béton armé, séparées par des pilastres. Les pignons ouest sont tous deux percés d'une large porte métallique et de deux baies à linteau droit en béton armé. Un oculus aveugle orne les pignons sur leur partie supérieure.



b) La salle des compresseurs

Reliant les deux bâtiments des recettes, la salle des compresseurs est de plan rectangulaire. Edifiée en maçonnerie de briques, elle est surmontée d'une toiture en sheds composée d'une charpente métallique à poutres rivetées recouverte de tuiles mécaniques. Un oculus perce le sommet de chaque pignon. L'ornementation, notamment le décor à redents sur la partie supérieure des pignons, est semblable à celle des autres bâtiments

Elle est aujourd'hui précédée d'une réplique en verrière où sont exposées, dans le cadre du musée, d'anciennes machines d'extraction provenant d'autres fosses.



c) Le bâtiment du triage-criblage

Le bâtiment du triage-criblage de la fosse Delloye est l'une des rares structures de ce type intégralement conservées en France. Relié au bâtiment des recettes du puits n°2, ce bâtiment s'élève sur trois niveaux et est constitué d'une structure métallique à remplissage de briques. Achevant le circuit de l'extraction du charbon et de sa préparation, la solide passerelle métallique de mise à stock prolonge la façade Nord du bâtiment des recettes du puits n°2.



d) Les bâtiments réservés au personnel

En face des bâtiments des recettes et des salles des machines se trouve un très long bâtiment recevant les bureaux administratifs, les bains-douches, la salle des pendus, la lampisterie et l'infirmerie. La première partie du bâtiment recevait les anciens bureaux administratifs. La partie centrale du bâtiment, la plus élevée, recevait les bains-douches et la salle des pendus. La dernière partie du bâtiment correspond à celui de la lampisterie et à l'infirmerie. Traversant le carreau, un escalier métallique relie la lampisterie au bâtiment des recettes du puits n°2. Sur la partie Ouest, une aile, destinée au garage à vélos, jouxte l'ensemble des bâtiments des bains-douches et de la lampisterie.



e) La scierie

La scierie est constituée d'un bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, et édifié en maçonnerie de briques. Aujourd'hui, elle est occupée par « *Le briquet* », le restaurant du Centre historique minier.



f) Le bâtiment des ateliers

A l'ouest de l'entrée actuelle du musée, le bâtiment des ateliers est de plan rectangulaire et est édifié sur deux niveaux en maçonnerie de briques. Ce bâtiment abrite aujourd'hui l'administration du Centre Historique minier.



Dès 1973, une première réflexion sur la création d'un lieu de mémoire autour de l'histoire minière est menée. Les Houillères du Nord-Pas de Calais décident de préserver le site et d'y conserver matériels, outils et documents relatifs à la vie industrielle minière de la Région. En mai 1984, **le Centre Historique Minier de Lewarde** ouvre ses portes aux visiteurs. Structure de moyenne importance, le site comporte de nombreux bâtiments : bâtiments des recettes, bâtiments des machines, bâtiment administratif regroupant bureaux, infirmerie, lampisterie et bains-douches, scierie, atelier, magasin et chaufferie. A ces édifices d'origine est venu s'ajouter un certain nombre d'aménagements et de constructions nécessaires au fonctionnement du musée et parfaitement respectueux de l'architecture de brique et de béton originelle du site. Cette architecture cohérente se manifeste par une certaine sobriété ornementale des façades. En revanche, une grande importance fut accordée aux élégants chevalements métalliques, véritables emblèmes de la Compagnie des Mines d'Aniche, évoquant simplicité, beauté et harmonie. La fosse a été classée sur la liste des Monuments Historiques en septembre 2009.

Situé au Nord de la concession de la Compagnie des Mines d'Aniche, l'ensemble des cités de Beaurepaire, du Bois-brûlé, du Moulin et de la Ferme Beaurepaire étaient rattachées à la fosse de Sessevalle (1901-1970) à Somain. Constituant une vaste entité homogène, cet ensemble urbain illustre l'application d'un modèle de cité pavillonnaire déterminé par la Compagnie et ses multiples interprétations. Bien que composé de quatre cités distinctes mais contiguës, l'ensemble a pris le nom de « quartier de Sessevalle ».



Aujourd'hui considérée comme *cité remarquable*, la **Cité Beaurepaire** fut achevée dans les années 1920. Elle doit son nom au domaine de Beaurepaire comprenant un prieuré et une ferme, achetés par la Compagnie au début du 20^e siècle afin d'y élever les chevaux qui oeuvraient au fond sur l'ensemble de la concession. Elle a été complétée en 1951 par quelques logements modernes de la cité dite « Ferme Beaurepaire ». La cité se caractérise par une implantation de bâti en cœur de parcelles et par des pavillons regroupant 4 logements. La qualité de la cité réside dans la richesse architecturale des pignons des habitations.



L'actuelle **chapelle Sainte-Barbe** occupe un ancien bâtiment à usage de salle de catéchisme et de théâtre construit en 1911 au cœur de la cité Beaurepaire. Il s'agit d'un long bâtiment en brique, de plan rectangulaire, dont la répartition des portes d'accès et des fenêtres est rigoureusement symétrique. Le soin apporté à la mise en œuvre de cette façade est remarquable pour un édifice dont l'usage était modeste : il témoigne, dans une certaine mesure, de la qualité de la construction des équipements d'accompagnement de la vie sociale diligentée par la Compagnie des Mines d'Aniche.



Situé à proximité immédiate du Prieuré de Beaurepaire et à l'emplacement de la ferme du domaine de Beaurepaire, **la cité de la Ferme Beaurepaire** est une petite cité moderne construite par le Groupe de Douai en 1960. La cité s'étend sur une seule et unique rue et est composée d'habitations regroupant deux logements de plain-pied implantés en retrait de rue et offrant ainsi à l'avant de petits jardins privés. Au sein de l'ensemble du « quartier de Sessevalle », la cité de la Ferme Beaurepaire témoigne du changement de modes constructifs initiés par la Nationalisation des Houillères en 1946 : style architectural standardisé et particulièrement sobre, sans recherche d'originalité esthétique particulière.



Fondé en 867 par Gisèle, petite-fille de Charlemagne, **le prieuré de Beaurepaire** fut entièrement reconstruit en 1786 par l'architecte Jean-François Lesaffre. Le vaste domaine fut racheté au début du 20^e siècle par la Compagnie des Mines d'Aniche afin d'y élever les chevaux nécessaires aux travaux du fond. Après la Nationalisation le Groupe de Douai conserva le domaine et installa un cercle de loisirs des mineurs dans le bâtiment central, à l'architecture sobre mais élégante.



La cité pavillonnaire du Bois-brûlé fait partie des *cités exceptionnelles* du Bassin minier. Datant du début du 20^e siècle, elle est répartie sur une surface de 6 hectares. Elle a été complétée dans les années 1950 par quelques logements modernes. La cité est majoritairement composée de pavillons regroupant 4 logements et est fermée sur ses franges par des barreaux de 6 logements rappelant fortement les coronas. L'ensemble de la cité est ponctué par de nombreuses voies arborées.



Similaire à la cité du Bois-brûlé, **la cité du Moulin** en présente les mêmes caractéristiques urbaines et architecturales. Construite à la même époque, elle est néanmoins plus vaste en s'étendant sur 14 hectares.



L'ensemble minier des Argales doit son existence à la présence du plus vaste terril plat du Bassin minier du Nord – Pas de Calais. Issu de la fosse de Sessevalle à Somain et de la fosse Lemay à Pecquencourt, ce terril est à l'origine de l'émergence d'un vaste étang. Aujourd'hui remodelé, ce néo-paysage issu de l'activité minière marque résolument les lignes d'horizon et constitue un exemple significatif de requalification des friches industrielles dans les années 1990. Il témoigne également de la réappropriation par la population d'espaces longtemps méprisés.



Le terril 144 est issu de l'intensification de la production après la Nationalisation en 1946. Il s'agit d'un terril plat édifié par wagons sur voies ferrées. A la fin de l'exploitation, le terril occupe une superficie de 140 hectares pour une hauteur maximale de 25 mètres. Dans les années 1990 le terril est exploité, remodelant ses contours et son volume. Dans les années 2000, la municipalité de Rieulay initie l'aménagement d'un parc de loisirs. Aujourd'hui ,*terril nature* s'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil général du Nord, le terril 144 est reconnu Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.), mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages.



L'étang de Rieulay est un étang d'affaissement issu de l'enfoncement progressif du terril 144, à partir de 1977, provoquant ainsi la remontée de la nappe phréatique. L'étang est en partie aménagé en base nautique tout en étant préservé comme réserve ornithologique afin de protéger les nombreuses espèces l'ayant colonisé. Les berges de l'étang ont également été aménagées à des fins de promenade.

Toutes rattachées à la fosse Lemay (1912-1971), les cités Sainte-Marie, Lemay et Pecquencourt constituent un ensemble urbain continu et homogène illustrant l'évolution des modèles des cités, d'abord appliqués par la Compagnie des Mines d'Aniche puis par le Groupe de Douai.



La cité-jardin Sainte-Marie fait partie des *cités exceptionnelles* du Bassin minier. Elle fut construite vers 1930. La voirie de la cité se compose d'une rue structurante qui dessert des rues secondaires et des cheminements semi-piétonniers irriguent les cœurs d'îlots. Trois formes urbaines dominant, les maisons regroupant 2, 3 et 5 logements, même si la cité accueille aussi quelques groupements de 4 et 6 logements. Les jardins privés donnant sur de larges rues confèrent à la cité un caractère à la fois urbain et paysager. De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations sont variées, alternant les barreaux de logements et les habitations à double pignon.



Commun à l'ensemble des cités Sainte-Marie, Lemay et de Pecquencourt, **le dispensaire de Société de Secours Minière** fut construit dans les années 1960 par le Groupe de Douai afin d'accueillir une pharmacie et une salle de soins. De forme rectangulaire, le bâtiment s'élève sur deux niveaux et est recouvert d'un toit-terrasse. Entièrement construit en briques, il n'utilise le béton que pour la façade principale et l'encadrement des ouvertures.



Situé non loin de la pharmacie, **le centre de santé médical** fut également construit dans les années 1960. Caractéristique de celle utilisée par les Houillères nationalisées, l'architecture du bâtiment est sobre et fonctionnelle, employant essentiellement la brique pour les structures et les murs et le béton pour l'encadrement des ouvertures et les auvents.



Contiguë à la cité Sainte-Marie, **la cité pavillonnaire Lemay** fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Débutée en 1914 et achevée dans l'entre-deux-guerres, la cité est répartie sur une surface de 7 hectares. Par sa structure viaire composée de rues droites et courbes, la cité Lemay offre de longues perspectives sur les habitations, regroupant essentiellement 4 logements, parfois 2. La construction de clôtures en béton doublées de haies végétales et la présence de quelques voies très arborées offrent à l'ensemble de la cité une grande qualité paysagère. La richesse architecturale de la cité est apportée par la diversité et l'originalité des décors et des modénatures des pignons et façades de nombreuses habitations.



Construite en deux-temps, entre 1947 et 1953 puis en 1967, **la cité moderne de Pecquencourt** est typique des Houillères nationalisées. Le style architectural est très sobre : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales et encadrements en béton.

TERRIL 143 ET 143a

Identif. n° 29

COMMUNE(S)

CCCO

Les très vastes terrils 143 et 143a, dits « terrils de Germignies », sont issus du siège de concentration Barrois et de son lavoir à Pecquencourt. Le siège concentrait la production de l'ancienne fosse Barrois et des fosses Bonnel (1913-1974) et Lemay (1912-1971) respectivement à Lallaing et Pecquencourt. Si les terrils 143 et 143a se font par nature discrets dans le paysage, ils occupent néanmoins une surface de 100 hectares.



Le terril 143 est un ancien bassin de décantation, type de bassin qui accompagnait généralement l'édification des grands terrils issus de la modernisation et de la concentration de la production dans les années 1950 et 1960. Utilisant de manière optimum les potentialités et les caractéristiques du site, il a été transformé en 1990 en station d'épuration naturelle pour les eaux usées de la ville de Lallaing. Les digues et les bassins de rétention existants ont été réutilisés afin de mettre en place le système de lagunage, technique naturelle d'épuration des eaux par filtration grâce à des micro-organismes, des algues et des plantes aquatiques. Le site de Germignies, parfait exemple de valorisation durable d'une ancienne friche industrielle, est par ailleurs reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II.



L'édification du **terrill 143a** débute à la fin des années 1950, par wagons sur voies ferrées. Il occupe aujourd'hui une surface de 50 hectares et atteint une hauteur de 30 mètres. Partiellement ouvert au public, il accueille spontanément une faune et une flore nouvelle. On peut par exemple y trouver salamandres, criquets et encore des chevreuils. S'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, le terril 143a est aussi reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type II.

CITE BARROIS

Identif. n°30

Pecquencourt

CCCO



Rattachée à l'ancienne fosse Barrois, foncée en 1928, **la cité-jardin Barrois** fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Achevée en 1930, elle s'étend sur une superficie de 17 hectares. Suivant une voirie orthogonale, la cité est conçue autour de larges avenues. Typique des cités-jardins de la Compagnie des Mines d'Aniche, la cité offre de très nombreuses typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements, ces derniers rassemblés au sein de barreaux rappelant les coronas. Les jardins privés, les petits espaces publics arborés, ainsi qu'une vaste place centrale arborée, donnent à l'ensemble de la cité de bonnes qualités paysagères. De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations offrent une grande diversité, alternant les barreaux de logements, les habitations simples et les habitations en forme de chalets. La partie haute des façades et les pignons sont les plus richement décorés avec de larges bandeaux de briques blanches, de faux colombages en relief et des motifs de briques. Particularité des habitations en forme de chalets, l'entrée est précédée d'un porche en demi-lune formant une alcôve, caractéristique propre de la Compagnie des Mines d'Aniche.

Rattachées aux fosses Barrois (1928-1984) à Pecquencourt et Bonnel (1913-1974) à Lallaing, les cités de Montigny et du Moucheron forment un ensemble urbain continu. Les deux cités doivent leur implantation à une opportunité foncière saisie par la Compagnie des Mines d'Aniche en 1920. En effet, la cité Montigny, anciennement cité du Sana, a pris place sur le domaine d'un ancien sanatorium conçu en 1905 par Albert Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille. Le sanatorium était implanté sur un domaine de 21 hectares sur lequel se trouvaient le château Lambrecht et une ferme, construits entre 1853 et 1856. Réquisitionné durant la Première Guerre mondiale, le sanatorium est cédé en 1920 à la Compagnie des Mines d'Aniche qui décide d'y construire des logements pour ses employés, une école dotée d'une salle des fêtes et une chapelle. Le château et la ferme furent également réinvestis. Il reste aujourd'hui peu de traces de vaste complexe sanitaire originel : seuls les deux pavillons pour célibataires, la ferme, le château et le portail d'entrée ont été conservés. Mais la cité de Montigny associe ces éléments restants aux habitations ouvrières.



La cité-jardin de Montigny fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Construite en 1923, elle s'étend sur une superficie de 12 hectares. Conformément aux modèles de cités-jardins de la Compagnie des Mines d'Aniche, la cité offre de très nombreuses typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements. Les jardins privés et les petits espaces publics arborés donnent à l'ensemble de la cité de bonnes qualités paysagères. La cité accueille également en son centre une vaste place plantée autour de laquelle s'articulent l'école, l'église, l'ancienne ferme, le château et les maisons d'employés. De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations offrent une grande diversité, alternant les barreaux de logements, les habitations simples et les habitations en forme de chalets. Les parties supérieures des façades et des pignons sont richement décorées de larges bandeaux de briques blanches et de faux colombages en relief.



La cité de Montigny est également complétée par des logements atypiques installés dans des édifices préexistants, qu'ils soient hérités du domaine de Lambrecht ou du sanatorium. Ainsi, la majestueuse **ferme** « au carré » de 1853, située en bordure de la vaste place publique de la cité, a été transformée en logements.



La Compagnie des Mines d'Aniche a construit, également en bordure de la place publique, quelques maisons réservées aux employés des fosses Barrois et Bonnel. Isolées du reste de la cité, elles regroupent 2 logements et se distinguent parfaitement par leurs volumétries et leurs riches décorations.

Enfin, **les pavillons pour célibataires** ont également été réinvestis et transformés en logements à l'exception de l'un d'entre eux qui, en 1926, est devenu l'école des filles de la cité de Montigny et du Moucheron.

Construite en même temps que la cité, **l'école des garçons de la cité de Montigny**, de style pittoresque, se situe à proximité de l'ancienne ferme Lambrecht. En forme de « T », elle est composée de deux corps de bâtiments : le premier, donnant sur la rue, est l'école à proprement parler, tandis que le second, situé à l'arrière et disposé perpendiculairement, était une salle des fêtes destinée aux habitants des cités de Montigny et du Moucheron.

L'église Saint-Charles a été édifiée entre 1933 et 1935 selon le projet du grand architecte Louis-Marie Cordonnier, épaulé par son fils. Contrairement à beaucoup d'églises minières, l'église Saint-Charles présente un plan en croix latine avec un véritable transept. L'ensemble est réalisé en briques rouges avec des éléments de pierres blanches ou d'enduits soulignant les lignes de forces de l'édifice et les ouvertures.

Situé à proximité de l'ancienne ferme Lambrecht, **le dispensaire de Société de Secours Minière** est commun aux cités de Montigny et du Moucheron. Il semble, par son architecture, qu'il ait été installé dans l'ancienne chapelle construite en même temps que la cité, avant la construction de l'église Saint-Charles. Le fait qu'il soit aujourd'hui entièrement recouvert de plaquettes de briques jaunes vernissées freine considérablement la lecture du bâtiment, y compris dans sa transformation en dispensaire dans les années 1950. Cependant les deux pignons triangulaires ornés d'un motif en oculus ainsi que les baies en plein-cintre des façades latérales laissent à penser qu'il s'agit probablement de l'ancienne chapelle. Le bâtiment sert encore aujourd'hui de dispensaire et de cabinet dentaire dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs.



Avec à ses pieds les pavillons ouvriers et les habitations réservées aux employés, **le château Lambrecht** domine par sa masse et son architecture majestueuse la cité de Montigny. En 1920, la Compagnie des Mines d'Aniche y installe un logement de directeur à l'étage ainsi que deux logements pour les ingénieurs aux rez-de-chaussée, respectant ainsi les espaces hiérarchisés au sein des cités minières. Le château est aujourd'hui un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.). Une extension à l'arrière du château a été réalisée afin de permettre à l'établissement de remplir ses fonctions médicales.



La cité du Moucheron, construite en 1930 dans le prolongement de la cité de Montigny, fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Elle suit une voirie orthogonale et offre de nombreuses typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements. De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations sont variées, alternant les barreaux de logements et les habitations à doubles pignons.